

Rapport résumé du président de la 62^{ème} réunion annuelle, Agadir, Maroc, juin 2010

La 62^{ème} réunion annuelle de la Commission Baleinière Internationale (CBI) a eu lieu au centre de congrès « Les Dunes d'Or », Agadir, Maroc du 21 au 25 juin 2010. En l'absence du président de la CBI (Son Excellence, l'ambassadeur Cristian Maquieira, Chili), la réunion a été présidée par le vice-président, Son Excellence, l'ambassadeur Anthony Liverpool (Antigua-et-Barbuda) ; 73 des 88 gouvernements contractants y ont pris part. Etaient également présents, les observateurs de 7 organisations intergouvernementales et de 51 organisations non gouvernementales. Les réunions associées du Comité scientifique et des sous-groupes de la Commission se sont également tenues au même endroit, entre le 30 mai et le 17 juin.

Un bref rapport relatant les résultats des principaux points de l'ordre du jour est présenté ci-dessous. Un rapport complet comprenant les discussions de la Commission figurera dans le rapport du président de la 62^{ème} réunion annuelle.

1. QUESTIONS PRÉLIMINAIRES

Les discours d'ouverture ont été prononcés par le maire adjoint de la ville d'Agadir et le Secrétaire Général du Ministère des Pêches Maritimes du Royaume du Maroc (au nom du Ministre de l'Agriculture et des Pêches Maritimes).

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président a présenté l'ordre du jour annoté et demandé qu'il soit adopté.

Le Japon a indiqué que la réunion était importante pour la CBI et s'est déclaré prêt à déployer tous ses efforts pour trouver une solution aux problèmes en suspens. Il a déclaré avoir proposé, par le passé, la suppression de certains points de l'ordre du jour, et que bien que n'ayant pas modifié sa position de base en la matière, il ne présenterait pas de requêtes similaires lors de la 62^{ème} CBI. Cette décision reflétait son souhait de soutenir l'esprit de coopération amélioré, qui avait émergé des discussions sur l'avenir de la CBI.

L'ordre du jour a été adopté.

3. L'AVENIR DE LA CBI

Lors de la réunion de Santiago, Chili, la Commission a mis en place le petit groupe de travail (SWG) pour 'déployer tous les efforts possibles afin de développer un ou plusieurs paquets qui seront soumis pour examen à la Commission' afin de l'aider 'à dégager une solution consensuelle aux principaux problèmes auxquels elle est confrontée'. Malgré trois réunions intersessionnelles du SWG, la Commission a reconnu à Madère, lors de sa 61^{ème} réunion annuelle, que les travaux du SWG n'étaient pas encore totalement achevés et a décidé, par consensus, de prolonger son mandat jusqu'à la 62^{ème} réunion annuelle de la CBI. La Commission a également convenu d'ouvrir le SWG à des observateurs et de mettre en place un groupe de soutien pour assister le président de la Commission à guider le processus et à préparer les documents à présenter au SWG. Le groupe de soutien s'est réuni quatre fois entre la 61^{ème} et la 62^{ème} CBI, le SWG une fois. En se basant sur les discussions menées lors de ces réunions, le président et vice-président de la Commission ont rédigé un 'projet de décision de consensus afin d'améliorer la conservation des baleines (IWC/62/7rev)' en vue de sa discussion lors de la CBI/62.

Des discussions structurées sur le bien-fondé du projet de décision consensuelle ont été menées lors d'une session ouverture de deux jours, qui a eu lieu lors de la semaine de réunion des sous-comités, précédant l'ouverture de la 62^{ème} CBI. Les discussions sur le projet de décision consensuelle se sont poursuivies pendant la réunion annuelle, sous forme de brèves rencontres 'individuelles' entre groupes de gouvernements contractants. A l'issue de ces rencontres, et malgré les efforts et ressources considérables déployés ces dernières années, la Commission n'a pas été en mesure d'adopter le projet de décision consensuelle. Des divergences profondes subsistent sur plusieurs questions importantes, y compris celle du moratoire, du nombre de baleines pouvant être capturées, de la chasse au titre de permis spéciaux, de la chasse autochtone et du commerce. Dans le même temps, la Commission a aussi reconnu que la confiance et la compréhension mutuelles, issues du processus, s'étaient renforcées et a décidé de se donner une période de pause et de réflexion jusqu'à la 63^{ème} CBI.

4. ÉTAT DES STOCKS

Cette partie résume succinctement les travaux effectués par le comité scientifique sur plusieurs populations de baleines. La Commission a adopté le rapport du comité scientifique y afférent.

4.1 Petits rorquals de l'Antarctique

A l'instar des années écoulées, le comité scientifique a poursuivi ses travaux pour obtenir des estimations d'abondance convenues pour les petits rorquals de l'Antarctique. Les données d'abondance ont été recueillies lors des campagnes IWC-IDCR/SOWER (1978/79 à 2003/04), et réparties sur trois séries circumpolaires, connues sous le nom de CPI, II et III. Les données ont été analysées à l'aide de deux méthodes différentes, à savoir un modèle standard de probabilité des risques et un modèle spatial. Les estimations d'abondance qui en découlent sont très différentes, bien qu'elles fassent ressortir, toutes deux, un déclin appréciable entre la CPII et la CPIII.

Le comité scientifique a discuté des différences entre les deux techniques d'estimation d'abondance ainsi que du déclin apparent entre la campagne CPII et III. Il a élaboré un plan de travail pour résoudre les différences entre les deux estimations d'abondance avant la réunion annuelle de 2011, ainsi qu'un plan de secours dans le cas où les travaux prévus n'aboutiraient pas. L'examen des causes du déclin appréciable mis en lumière par les estimations se poursuit.

4.2 Baleines à bosse de l'hémisphère sud

Depuis 1992, le comité scientifique procède à des évaluations en profondeur des baleines à bosse de l'hémisphère sud. Sept stocks reproducteurs ont été reconnus, dont quatre évalués à ce jour.

Cette année, l'accent a été placé sur le stock reproducteur des eaux au large des côtes occidentales de l'Afrique. Le comité a élaboré un plan de travail pour conclure l'évaluation de ce stock reproducteur avant l'année prochaine.

Bien qu'étant une population de l'hémisphère nord, le comité scientifique a exprimé sa profonde préoccupation sous ce point de l'ordre du jour sur l'état de la population des baleines à bosse de la mer d'Oman (mer d'Arabie), qui ne compte plus que 82 individus.

4.3 Rorquals bleus de l'hémisphère sud

Le comité scientifique a récemment achevé une évaluation circumpolaire des rorquals bleus de l'Antarctique, laquelle a indiqué que bien que fortement en déclin, cette population enregistrait une croissance annuelle avoisinant les 8%. Cette année, le comité s'est penché sur de nouvelles méthodes d'estimation de l'abondance, y compris photographiques, de marquage-recapture génétique et des techniques acoustiques.

4.4 Baleines grises du Pacifique nord-ouest

La population de baleines grises du Pacifique nord-ouest, gravement menacée, qui ne devrait compter qu'environ 130 individus, a fait l'objet d'une attention particulière. Cette population est confrontée à des menaces anthropogéniques, comme les activités pétrolières et gazières dans ses aires d'alimentation et l'enchevêtrement des baleines dans des engins de pêche sur l'ensemble de son aire de distribution. Le comité scientifique a entériné un projet de plan de conservation pour cette population, comprenant 11 mesures ciblées, liées à la coordination, la sensibilisation du public, la recherche en matière de conservation, le suivi et des mesures d'atténuation, qu'il a recommandées à la Commission et aux Etats de l'aire de distribution. Par ailleurs, il a recommandé que ce plan soit diffusé à grande échelle et utilisé comme modèle pour élaborer des plans de conservations pour d'autres cétacés.

Le comité a également (1) fortement recommandé de reporter à l'année prochaine une étude sismique prévue par la société Rosneft pour 2010 dans une aire à forte densité de baleines grises occidentales et a (2) réitéré son soutien pour la poursuite des travaux du panel consultatif de l'UICN sur la baleine grise occidentale.

4.5 Baleines franches de l'hémisphère sud

Un programme de suivi à long terme le long des côtes australiennes a estimé le taux d'accroissement annuel à environ 7,5% entre 1993 et 2009 et une population australienne avoisinant les 3.000 baleines franches australes.

Le comité scientifique a discuté du rapport d'un atelier enquêtant notamment sur les causes de la mortalité élevée des baleineaux de moins d'un an à proximité des eaux de la péninsule de Valdès, en Argentine. Ces décès ont été mis en lumière dans le cadre d'un programme de surveillance à long terme. Trois hypothèses principales ont émergé : (1) une raréfaction de la nourriture pour les femelles adultes ; (2) des biotoxines et (3) des maladies

infectieuses. Diverses recommandations visant à mieux comprendre la ou les causes ont été formulées, prioritairement, la poursuite des programmes de surveillance à long terme, suivie de celle du programme d'autopsies.

Un programme de surveillance à long terme portant sur les baleines franches d'Afrique du Sud a estimé le taux de croissance annuel de la population autour de 7 % et un total d'environ 4.100 individus en 2006. Ceci étant, le comité s'est dit préoccupé par les projets potentiels d'extraction de gaz naturel dans la région sud-africaine, qui abrite environ 75% des couples mères-baleineaux au printemps. Il a recommandé que des mesures d'atténuation soient prévues sur tous les permis délivrés, pour éviter de perturber les baleines franches.

Un atelier visant à fournir des évaluations actualisées des populations de baleines franches australes se tiendra en Argentine en septembre 2011. Le comité a réitéré l'importance des programmes de surveillance à long terme et entériné une proposition de création d'un catalogue de photo-identification pour les baleines franches australes.

4.6 Autres stocks de baleines franches

Baleines franches de l'Atlantique nord

Ce petit stock (qui compte environ 400 individus) est gravement menacé et vulnérable aux collisions et aux prises accidentelles dans les filets. De récentes études d'un programme de surveillance à long terme suggèrent une légère croissance de la population ; ceci, accompagné de plusieurs années successives de naissances en hausse et l'introduction de nouvelles mesures de gestion, a donné au comité scientifique des motifs d'optimisme prudent. Ceci étant, il a aussi réitéré qu'il était absolument urgent de déployer tous les efforts possibles afin de réduire à zéro la mortalité anthropogénique de cette population.

Baleines franches du Pacifique nord

Cette population très petite (probablement moins de 100 individus) est gravement menacée et le comité estime que l'urgence absolue est de poursuivre les recherches, y compris d'identifier les sources actuelles de mortalité induite par l'homme.

4.7 Campagnes de recherche (SOWER et Pacifique nord)

La dernière campagne circumpolaire IWC/SOWER a eu lieu en 2009/10 et poursuivait deux objectifs principaux : (1) effectuer des observations, en conjonction avec l'étude aérienne de la Division Antarctique Australienne et (2) poursuivre les recherches sur les espèces prioritaires que sont les baleines franches australes et bleues, les rorquals communs et les baleines à bosse. Le comité a reconnu que les données recueillies au cours du programme qui a démarré en 1978/79 représentent une source d'informations inestimable sur les cétacés de l'Antarctique.

Le comité a défini un plan de travail pour élaborer un programme de recherche concerté à long terme qui fournira des informations pertinentes pour la conservation et la gestion des baleines dans le Pacifique nord. Le comité a reconnu l'importance des échantillons de biopsie pour tous les programmes du Pacifique nord et préconisé que l'on étudie sans plus tarder la possibilité d'utiliser des permis CITES institutionnels.

5. METHODES DE MISE A MORT DES BALEINES ET AUTRES QUESTIONS LIEES AU BIEN-ETRE

Le groupe de travail sur les méthodes de mise à mort des baleines et autres questions liées au bien-être ne s'est pas réuni pour permettre à la Commission de consacrer davantage de temps aux discussions sur l'avenir de la CBI. Par contre, plusieurs rapports lui ont été présentés, allant d'informations relatives aux méthodes les plus appropriées pour euthanasier les animaux échoués à des informations sur les méthodes de mise à mort et de chasse.

La Commission a également reçu et entériné le rapport d'un atelier CBI sur des questions de bien-être liées à l'euthanasie et l'enchevêtrement des grands cétacés, qui s'est tenu en avril 2010 à Maui, Hawaï. L'enchevêtrement dans les filets des grands cétacés est un problème qui se pose au niveau mondial et les pays membres de la CBI sont instamment appelés à intensifier leurs efforts pour déterminer l'ampleur de ces enchevêtrements et trouver des mesures d'atténuation efficaces. La mise en place d'équipes d'intervention formées aux méthodes de désenchevêtrement a été préconisée, surtout dans les zones où les populations sont en déclin. Un arbre décisionnel a été développé pour décider de la meilleure option : désenchevêtrement ou l'euthanasie. Pour les grandes baleines échouées, l'euthanasie est souvent l'option la plus humaine si elle est mise en œuvre dans des conditions sûres.

6. CHASSE ABORIGÈNE DE SUBSISTANCE

La Commission a reçu un rapport de son sous-comité sur la chasse aborigène de subsistance qui a examiné, entre autres, les travaux du comité scientifique relatifs (1) à l'élaboration d'une procédure de gestion de la chasse aborigène de subsistance pour les chasses groenlandaises et (2) aux avis formulés sur les limites de captures utilisant les méthodes convenues par la Commission. Le comité scientifique a également fait siennes les recommandations d'un groupe scientifique mis en place par la Commission pour revoir les facteurs de conversion (baleines --> produits comestibles) pour les chasses groenlandaises.

Lors des réunions annuelles de 2008 et de 2009, le Danemark avait demandé, au nom du Groenland, l'autorisation de capturer des baleines à bosse du stock du Groenland occidental. En 2009, la Commission avait décidé de laisser cette demande du Groenland en suspend et d'attendre une réunion intersessionnelle, au cours de laquelle le rapport du petit groupe scientifique chargé d'enquêter sur les facteurs de conversion (mentionnés ci-dessus) serait disponible et faciliterait les discussions. Le quorum n'ayant toutefois pas été atteint lors de la réunion intersessionnelle, aucune décision n'a pu être prise. Par conséquent, le Danemark a présenté à nouveau sa requête au nom du Groenland lors de la 62^{ème} réunion annuelle de la CBI.

La demande (conforme à l'avis scientifique de soutenabilité) portait initialement sur la capture de 10 baleines à bosses par an pour les années 2010, 2011 et 2012 et a été combinée à une réduction du nombre de petits rorquals pouvant être harponnés du stock du Groenland occidental de 200 à 178 individus. Après des discussions menées au sein de la Commission lors de sa réunion annuelle, la demande a été modifiée, portant sur 9 baleines à bosse pour 2010, 2011 et 2012. Au nom du Groenland, le Danemark a également accepté de réduire le nombre de rorquals communs pouvant être harponnés de 19 à 16 individus. De plus, le Danemark a accepté, au nom du Groenland, de réduire volontairement la limite de capture des rorquals communs du stock du Groenland occidental de 16 à 10 individus pour les années 2010, 2011 et 2012. La Commission a largement débattu sur la question et les discussions sur cette demande seront présentées dans le détail dans le rapport intégral du président de la 62^{ème} CBI. A l'issue de ces discussions, la Commission a adopté, par consensus, la demande modifiée du Danemark et Groenland.

Compte tenu des changements décidés lors de la 62^{ème} CBI, les limites de captures (répondant toutes à l'avis du comité scientifique en termes de limites sûres) sont les suivantes :

Population de baleines du Groenland du stock des Mers de Béring, Tchouktches et Beaufort (capturées par les populations autochtones des Etats-Unis et de la Fédération de Russie) : 280 baleines boréales au maximum peuvent être débarquées au cours de la période 2008-2012, avec un maximum de 67 baleines harponnées au cours d'une année donnée (et un maximum de 15 harponnages inutilisés pourra être reporté d'une année sur l'autre).

Baleines grises du Pacifique nord-est (capturées par les populations autochtones des Etats-Unis et de la Fédération de Russie) : un total de 620 baleines peut être capturées pour les années 2008-2012, avec un maximum de 140 individus par an.

Rorquals à bosse des Caraïbes (capturés par St. Vincent et les Grenadines) : pour les saisons 2008-2012, le nombre de rorquals à bosse pouvant être capturés par les habitants de Bequia de Saint-Vincent-et-les Grenadines ne dépassera pas 20 individus.

Rorquals communs du Groenland occidental : Le nombre de rorquals harponnés ne dépassera pas 16 individus par an. Ceci étant, en juin 2010, lors de la 62^{ème} CBI qui s'est tenue à Agadir, Maroc, le Danemark et le Groenland ont accepté de volontairement de réduire la limite de capture des rorquals communs du stock du Groenland occidental de 16 à 10 individus pour les années 2010, 2011 et 2012.

Petits rorquals communs du Groenland occidental : Le nombre de rorquals harponnés ne dépassera pas 178 individus par an (et un maximum de 15 harponnages inutilisés pourra être reporté d'une année sur l'autre).

Baleines boréales du Groenland occidental : le nombre de rorquals harponnés ne dépassera pas 2 individus par an (et jusqu'à 2 harponnages inutilisés qui pourront être reportés d'une année sur l'autre). Le quota annuel ne sera opérationnel que lorsque la Commission aura reçu l'avis du Comité Scientifique indiquant que les harponnages ne sont pas susceptibles de nuire au stock.

Petits rorquals communs du Groenland oriental : le nombre de harponnages ne dépassera pas 12 individus par an (et jusqu'à 3 harponnages inutilisés qui pourront être reportés d'une année sur l'autre).

Baleines à bosse du Groenland occidental : le nombre de harponnage ne dépassera pas 9 individus au cours des années 2010, 2011 et 2012 (et jusqu'à 2 harponnages inutilisés qui pourront être reportés d'une année sur l'autre).

7. PLAN DE GESTION REVISE (RMS)

Procédure de gestion révisée (RMP) et plan de gestion révisé (RMS)

La procédure RMP a été conçue par le comité scientifique de manière à définir des limites de prises sûres pour la chasse commerciale aux baleines à fanons, conformément aux objectifs d'exploitation et de conservation de la Commission. Elle a été adoptée par la Commission en 1994. Ceci étant, avant de pouvoir être utilisée, la CBI a décidé que des mesures devront être mises en place pour garantir que ces limites de prises ne seront pas dépassées. C'est cette combinaison de facteurs scientifiques (au titre de la RMP) et non scientifiques (observation et inspection) qui constituent le plan de gestion révisé.

Lors de sa réunion annuelle en 2006, la Commission a reconnu être dans l'impasse sur les discussions relatives au RMS. Aucune discussion particulière n'a, par conséquent, eu lieu sur la question lors de la 62^{ème} CBI. Ceci étant, le RMS a été inclus dans les discussions sur l'avenir de l'organisation. Dans l'intervalle, les travaux se sont poursuivis au sein du comité scientifique pour affiner et développer davantage la procédure RMP.

Poursuite du développement de la procédure RMP

Considérations générales

Le comité scientifique a poursuivi son examen des taux d'exploitation maximum soutenable MSYR et convenu de l'achever l'année prochaine. Avant, la discussion sur d'éventuels amendements de la RMP ne peut être terminée. Le comité a également accepté une série d'améliorations techniques des caractéristiques et annotations de la RMP.

Processus de mise en œuvre

La *mise en œuvre* est la procédure RMP appliquée par le comité scientifique pour une espèce ou région particulière, pour garantir un traitement approprié des incertitudes majeures. Des directives et calendriers stricts ont été définis pour les *mises en œuvre* (ou *revues de mise en œuvre* régulières). Une série de *mises en œuvre* ou de *revues de mise en œuvre* est en cours :

BALEINES DE BRYDE DU PACIFIQUE NORS-OUEST

En achevant la *mise en œuvre* en 2007, l'une des options présentées par le comité scientifique n'était acceptable que si elle était accompagnée d'un programme de recherche convenu, pour examiner l'hypothèse de structure des stocks sous-jacente. Un examen itératif de la proposition de recherche est en cours.

RORQUALS COMMUNS DE L'ATLANTIQUE NORD-CENTRAL

Une situation similaire s'est présentée pour la *mise en œuvre* afférente aux rorquals communs de l'Atlantique nord central et là encore, un examen itératif d'une proposition de recherche est en cours.

PETITS RORQUALS COMMUNS DU PACIFIQUE NORD-OUEST

Cette année, le comité scientifique a achevé son *évaluation de pré-mise en œuvre* pour les petits rorquals communs du Pacifique nord et un ensemble d'hypothèses de structure du stock a été élaboré pour poursuivre la *revue de mise en œuvre*. Un travail considérable est requis pour terminer la *revue de mise en œuvre* dans les délais (c'est-à-dire, avant la réunion annuelle de 2012) et un plan de travail détaillé a été élaboré.

PETITS RORQUALS COMMUNS DE L'ATLANTIQUE NORD

Le comité scientifique a accepté des limites de stocks et estimations d'abondance révisées, applicables dans le cadre de la procédure RMP pour les petits rorquals communs de l'Atlantique nord.

Estimation des prises accessoires et autres causes de mortalité induite par l'homme

La procédure RMP estime une limite sûre pour tous les décès induits par l'homme, et pas uniquement pour les prises au titre de la chasse commerciale. Par conséquent, il est important d'estimer le nombre de baleines retirées de leur population par des moyens indirects (par exemple, au travers de prises accessoires et à la suite de collisions avec des bateaux). Cette année, le comité a axé ses travaux sur la mortalité des grands cétacés dans le cadre des pêches à la palangre et sur les possibilités d'estimer des séries chronologiques de prises accessoires pour les petits rorquals communs du Pacifique nord-ouest, aspect important pour la *revue de mise en œuvre* (cf. ci-dessus).

Le comité a également examiné des informations pertinentes recueillies par l'atelier organisé par la CBI sur les questions de bien-être liées à l'enchevêtrement dans des filets de grands cétacés (cf. également le point 5 ci-dessus). Le comité a formulé plusieurs recommandations pertinentes pour les pays membres, notamment : (1) de mettre en place des programmes appropriés pour surveiller l'enchevêtrement des baleines et les programmes

d'intervention en la matière, le cas échéant ; (2) d'améliorer le reporting via les rapports d'activité nationaux ; (3) de normaliser les données recueillies dans le but d'optimiser leur utilité ; et (4) en examinant les carcasses, de noter (au moins) la présence d'un engin de pêche ou de cicatrices fraîches visibles, et (5) de faciliter les autopsies de tous les grands cétacés, chaque fois que cela est possible.

Les discussions du comité scientifique sur les collisions figurent au point 17 ci-dessous.

8. SANCTUAIRES

Aucune proposition de création d'un nouveau sanctuaire baleinier n'a été présentée au comité scientifique cette année.

Le comité de conservation a reçu le rapport intégral de la première conférence internationale sur les aires protégées pour mammifères marins (ICMMPA) qui s'est tenue à Maui, Hawaï, en avril 2009. La France accueillera la deuxième conférence ICMMPA en Martinique en novembre 2011. La France a également présenté des informations actualisées sur son projet de recenser les mammifères marins et autre mégafaune pélagique par relevés aériens dans sa ZEE de l'Atlantique tropical, de l'océan indien et du Pacifique sud. Des relevés ont été effectués dans l'Atlantique en 2008 et dans l'océan indien en 2009/10.

Le CCAMLR a adopté une aire marine protégée dans la zone couverte par sa convention au sud des Iles Orkney du Sud et prévoit l'adoption d'autres aires marines protégées (AMP).

Le sanctuaire baleinier de l'Atlantique sud a été intégré dans le projet de décision consensuelle (cf. point 3 ci-dessus). L'Argentine a réaffirmé l'importance de cette proposition de sanctuaire et demandé que la question soit maintenue à l'ordre du jour de la Commission en vue de son examen lors des prochaines réunions.

9. IMPLICATIONS SOCIO-ECONOMIQUES ET CHASSE DE PETITE ENVERGURE

Depuis plusieurs années, le Japon a fait état des préjudices subis par ses quatre communautés locales de chasseurs de baleines depuis la mise en œuvre du moratoire sur la chasse commerciale. Par conséquent, il s'est réservé le droit de proposer un amendement au paragraphe 10 du Règlement, prévoyant un quota pour la chasse de petite envergure, en cas d'échec des discussions sur l'avenir de la CBI (cf. point 3 ci-dessus).

10. PERMIS SCIENTIFIQUES

La question des captures au titre de permis scientifiques a été au cœur des discussions sur l'avenir de la CBI (cg. Point 3 ci-dessus).

Le comité scientifique a convenu une procédure d'examen des propositions de permis scientifiques qui a été appliquée aux résultats du programme japonais dans le Pacifique nord (JARPN II). La procédure a été présentée à la Commission l'année dernière. Les discussions du comité ont porté sur la question de savoir si elle devait être amendée, notamment en termes de choix des experts membres du panel et de participation d'observateurs. Dans la mesure où il n'est pas nécessaire de mettre en place un panel d'examen pour la prochaine période intersessionnelle, le comité a indiqué que lorsqu'il décidera d'ouvrir l'Annexe P à l'examen, les révisions devraient se limiter à ces seuls aspects de l'annexe. Une revue définitive du programme de permis spéciaux islandais mis en œuvre en 2007 devrait être initiée lors de la prochaine réunion annuelle.

Les programmes de recherches japonais en Antarctique (JARPA II) et dans le Pacifique nord se poursuivent sur la base de plans à long terme (même si le Japon ne capture pas de baleines à bosse dans l'Antarctique pour faciliter les discussions sur l'avenir de la CBI).

11. QUESTIONS DE SECURITE EN MER ET LEURS IMPLICATIONS

Le Japon a présenté un rapport sur les activités de protestation de la Shepherd Conservation Society contre les bateaux de recherche du programme JARPA II dans l'océan austral et indiqué qu'elles redoublé de violence au cours des 12 derniers mois, malgré les résolutions adoptées par consensus et les déclarations¹ de la CBI. Le Japon a indiqué que les actions menées constituaient une menace grave pour la sécurité à la fois de ses bateaux et équipages et renvoyé à la résolution MSC.303 (87) de la 87^{ème} réunion du Comité de la sécurité maritime de l'organisation maritime internationale 'garantissant la sécurité lors de manifestations, de protestations ou de confrontations en haute mer'. Le Japon s'est également félicité des mesures prises par les Etats du pavillon et les

¹ Résolution 2006-2 sur la sécurité des navires engagés dans des opérations de chasse à la baleine et des activités de recherche sur les baleines ; résolution 2007-2 sur la sécurité en mer et la protection de l'environnement marin ; déclaration publiée par la Commission lors de sa réunion intersessionnelle de mars 2008.

Etats de port vis-à-vis des navires de la Sea Shepherd et demandé une poursuite de la coopération de la part de ces Etats.

Les gouvernements contractants, tout en continuant de soutenir le droit à toute forme légitime et pacifique de protestation, ont exprimé leur profonde préoccupation au regard de la montée de violence dans les confrontations et leur souhait de régler ce problème. La responsabilité des Etats de pavillon et de port a été notée à cet égard et les gouvernements concernés ont fait état des mesures prises.

12. QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ET EN MATIÈRE DE SANTÉ

Le comité scientifique de la CBI présente chaque année un rapport sur ses activités de recherche en matière environnementale ; les gouvernements contractants, pour leur part, peuvent présenter, eux aussi, tous les ans, les initiatives nationales et régionales mises en œuvre pour suivre et traiter les répercussions du changement climatique sur les cétacés et autres mammifères marins.

Changement climatique

Le deuxième atelier sur les changements climatiques de la CBI a formulé des recommandations dans trois domaines : (1) l'océan Arctique, (2) l'océan austral et (3) les petits cétacés.

Le groupe de travail Arctique a décidé les trois thèmes d'étude suivants : (a) contrastes régionaux pour les différentes espèces, (b) comparaisons des niveaux trophiques et (c) changements de répartitions. Pour traiter ces thèmes, le groupe de travail Arctique prévoit de comparer les indicateurs physiques du changement climatique aux données disponibles sur deux populations de baleines boréales dans l'Arctique.

Le groupe de travail « océan austral » planche sur le changement climatique comme l'une des raisons possibles pour les décès massifs constatés récemment parmi les baleines franches australes au large des côtes argentines.

Un atelier sur les petits cétacés et les changements climatiques est prévu en novembre 2010 et centrera ses travaux sur : (1) les habitats restreints, (2) les changements dans les aires de distribution et (3) les régions arctiques.

POLLUTION 2000+

Le comité scientifique a achevé la phase I de son programme POLLUTION 2000+ visant à étudier les relations de causes à effet entre la pollution chimique et la santé des cétacés en 2007 et a décidé, à présent, une phase II qui vise à améliorer la compréhension de la relation entre les concentrations de PCB et les taux de reproduction et de survie des baleines. Elle inclura des travaux sur de nouveaux marqueurs biologiques ainsi que des travaux destinés à mieux comprendre les liens entre la biologie moléculaire, la physiologie et les effets au niveau des populations.

Un aperçu de la marée noire dans le golfe du Mexique, qui a vu le jour le 20 avril 2010 lorsque la plateforme de forage 'Deepwater Horizon' a pris feu et ensuite coulé, a été présenté au comité. Il a félicité tous les groupes qui sont intervenus pour aider les mammifères marins et tortues touchés dans la région et formulé une série de recommandations sur la nécessité d'obtenir des données de base environnementale appropriées et sur la capacité à évaluer les impacts de marées noires.

Les Etats-Unis ont présenté à la Commission un compte rendu actualisé de la marée noire 'Deepwater Horizon'.

Dans ses discussions, la Commission a également reconnu la nature unique de l'environnement arctique pour les cétacés et demandé que le comité scientifique prépare un atelier devant se tenir dès que possible, pour examiner les impacts de l'usage anthropogénique de l'océan, y compris les projets d'exploration pétrolière et gazière et la navigation dans l'Arctique.

Rapport sur l'état de l'environnement des cétacés (SOCER)

Le SOCER est une compilation annuelle non technique des événements, développements et conditions régnant dans l'environnement marin lié aux cétacés. Le rapport SOCER 2010 s'est concentré sur l'Arctique et se basait sur des articles de recherche publiés entre 2008 et 2010. Le changement climatique s'est avéré être le plus gros problème en Arctique. Par ailleurs, le programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP) a fourni un tour d'horizon sur les niveaux de polluants dans l'Arctique. SOCER s'intéresse également à des problèmes mondiaux et au cours de l'année écoulée, le bruit sous-marin a bénéficié de la plus grosse attention, surtout les perturbations liées au trafic maritimes, aux impacts des sonars sur les baleines à bec et les impacts acoustiques des fermes éoliennes. L'année prochaine, le rapport SOCER se concentrera sur l'océan austral.

Son anthropogénique

Cette année, le groupe de travail permanent du comité scientifique chargé des questions environnementales a axé ses travaux sur les 'sons masquants'. Ces sons sont préoccupants, compte tenu du fait que l'augmentation des bruits basse fréquence anthropogéniques dans l'océan peut interférer avec la communication entre les baleines. Le comité a formulé plusieurs recommandations, y compris la quantification des effets des perturbations acoustiques sur la petite population de baleines à bosse de la mer d'Oman.

Le comité scientifique a reçu également des plans d'études sismiques dans l'Extrême-Orient russe, y compris la mer d'Okhotsk, la Mer des Tchouktches, la côte américaine de la mer des Tchouktches et la partie américano-canadienne de la mer de Beaufort. Plusieurs espèces menacées se trouvent dans ces eaux, y compris au large de la Kamchatka occidentale, où des études sismiques devraient démarrer en été 2010. Le comité a recommandé que des données de référence sur les cétacés soient recueillies et que toute activité potentiellement perturbatrice soit planifiée pendant les périodes d'abondance réduite de cétacés. Il a également encouragé des projets de recherche vibrosismiques dirigés par l'industrie, susceptibles d'offrir une solution plus tranquille que celles des levés sismiques.

Le comité scientifique a examiné les conclusions d'un atelier sur les 'impacts cumulés du bruit sous-marin et d'autres facteurs de stress anthropogénique sur les mammifères marins' et recommandé que les gouvernements membres élaborent une approche quantitative en vue d'évaluer les effets cumulés du bruit sur les cétacés et leurs proies.

Le comité scientifique a également noté les progrès récemment enregistrés au sein de l'OMI sur la réduction des sons de basse fréquence émis par les navires et recommandé que : (1) l'objectif de réduction des nuisances sonores provoquées par les bateaux, promu en 2008, soit activement poursuivi, (2) des concepts visant à réduire le bruit occasionné par les organes de propulsion des navires soient promus dans le cadre des objectifs de l'OMI et (3) que la CBI et l'OMI poursuivent leur collaboration.

Autres questions environnementales

Le comité scientifique a également : (1) été mis à jour sur les travaux intersessionnels de son groupe de travail 'maladies émergentes et récurrentes chez les cétacés' (CERD) ; (2) discuté de questions liées à l'approche mondiale à la médecine *One Health* ; (3) discuté des questions liées à un essor rapide des dispositifs à énergies renouvelables marines ; (4) obtenu des informations sur les études française et italienne qui établissent une corrélation entre les cétacés et des caractéristiques d'habitat particulières ; et (5) noté que peu de progrès ont été enregistrés sur la question de l'échouage massif sur les côtes de Madagascar depuis 2008.

Modélisation de l'écosystème

Le groupe de travail du comité scientifique chargé de la modélisation de l'écosystème a planché sur des publications et modèles d'écosystèmes pertinents pour ses travaux et encouragé la collaboration avec un projet développé pour analyser les populations de thonidés dans un contexte d'écosystème.

Questions liées à la santé

Une discussion au sein de la Commission a porté sur les éventuels problèmes de santé humaine, liés à la consommation de cétacés contaminés par des polluants. Plusieurs gouvernements contractants ont demandé au Secrétariat de contacter l'Organisation mondiale de la santé sur cette question.

13. PLANS DE GESTION ET DE CONSERVATION

Le comité scientifique a discuté du plan de gestion et de conservation pour les baleines grises occidentales présenté au point 4.4 ci-dessus. Auparavant, il avait convenu d'une approche pour élaborer de tels plans et indiqué que le plan de conservation de la baleine grise observait cette approche. Il a également décidé que cette dernière devait être la norme pour identifier les populations / régions appropriées et élaborer des plans futurs (les baleines à bosse de la mer d'Oman ont été identifiées comme un candidat potentiel). En recommandant le plan pour la baleine grise à la Commission, via le comité de conservation, le comité scientifique a indiqué que son objectif premier était de réduire à zéro la mortalité provoquée par les activités anthropogéniques le plus rapidement possible. Les auteurs ont reconnu la nécessité d'impliquer l'ensemble des parties prenantes dans l'amélioration de ce plan qui comprend 11 actions de conservation de cette population gravement menacée, la plus importante étant la désignation d'un comité directeur à base élargie, axé sur des actions ciblées et la recherche des fonds pour nommer un coordinateur à plein temps.

L'année dernière, un petit groupe de spécialistes a été créé au sein du comité de conservation pour réfléchir à la manière de faire avancer la question des plans de gestion et de conservation au sein de la Commission ; il

reconnait les directives et l'approche adoptée par le comité scientifique. Son rapport a été adopté par le comité de conservation et a identifié les candidats potentiels pour les plans de gestion et de conservation, y compris la population de baleines franches australes du Chili-Pérou et, à la lumière des décès massifs constatés récemment, celle des baleines franches australes d'Argentine. La question des petits cétacés a également été abordée dans le contexte de ces plans.

Une discussion s'en est ensuivie au sein de la Commission sur les plans de gestion et de conservation et sur le mandat de la CBI pour traiter de questions relatives aux petits cétacés ; d'autres populations / régions candidates possibles ont été suggérées.

14. OBSERVATION DES BALEINES

Le comité scientifique a présenté les progrès réalisés dans la promotion de l'expérience d'observation à grande échelle (LaWE) proposée pour aider à décrire les effets de l'observation des baleines, améliorer la compréhension des mécanismes et élaborer des mesures d'atténuation. Dans le cadre de son examen général de l'observation des baleines, le comité a réitéré sa préoccupation par rapport à la population gravement menacée d'extinction des dauphins de l'Irrawaddy du fleuve Mékong, et a appelé le gouvernement cambodgien à réduire l'exposition de ces dauphins au tourisme par bateau.

Des progrès considérables ont été réalisés dans la mise en place d'une base de données permettant le suivi à l'échelle mondiale de l'observation commerciale des baleines et la collecte des données y associée, qui devrait être mise en ligne avant la prochaine réunion annuelle. Le recueil 'Whalewatching Guidelines and Regulations around the World' (directives et réglementations en matière de *whalewatching* dans le monde) est en cours de mise à jour et sera disponible sous peu via le site Internet de la CBI.

Le groupe de travail permanent du comité de conservation (SWG) chargé de l'observation des baleines a présenté ses principales priorités pour les cinq années à venir. Elles s'articulent autour de trois éléments clés : (1) recherche et évaluation ; (2) gestion et (3) renforcement des capacités et développement. Le SWG a pour objectif de fournir des directives aux Etats membres cherchant à identifier le potentiel de croissance de l'observation des baleines pour leurs communautés et à exploiter cette croissance à l'aide d'une approche durable et prudente.

L'Argentine abritera un atelier en novembre 2010 pour identifier les objectifs à atteindre et produits à développer au titre du plan quinquennal. Il aura une orientation pratique et identifiera des moyens efficaces pour répondre aux questions des pays demandant une assistance. L'Australie et les Etats-Unis se sont proposés de financer cet atelier.

15. COOPERATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

Les accords de coopération se sont poursuivis et ont été renforcés avec une série d'autres organisations, y compris la CCAMLR (Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique), le CIEM (Conseil international pour l'exploration de la mer), la convention de Lima (Convention concernant la protection de l'environnement marin et des aires côtières du Pacifique du Sud-Est), l'ASCOBANS (Accord sur la conservation des petits cétacés de la Mer Baltique et de la Mer du Nord), le protocole d'entente pour la conservation des cétacés et de leurs habitats dans la région des îles pacifiques, la NAMMCO (Commission des Mammifères Marins de l'Atlantique Nord), la PICES (Organisation pour les sciences marines dans le Pacifique nord), la CITES (convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction), l'OMI (Organisation Maritime Internationale), l'ICCAT (commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique), l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) et l'ACCOBAMS (accord sur la conservation des cétacés de la Méditerranée et de la Mer Noire, et de la Zone Atlantique Adjacente).

16. AUTRES ACTIVITÉS DU COMITÉ SCIENTIFIQUE, PLAN DE TRAVAIL FUTUR ET ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

Petits cétacés

Le sujet prioritaire sur lequel le comité scientifique s'est concentré cette année a été l'examen de la situation des petits cétacés dans les eaux du nord-ouest de l'Afrique et de l'Atlantique oriental tropical. Toutes les 22 espèces présentes dans cette région, à l'exception d'une d'entre elles, relèvent de la catégorie 'préoccupation mineure' ou

'données insuffisantes' de la liste rouge de l'UICN. Compte tenu du manque d'information généralisé, le comité n'a pas été en mesure d'évaluer de manière fiable le statut d'une quelconque espèce de la région, qui font soit l'objet de prises directes soit de prises accessoires. Le comité a exprimé sa profonde préoccupation par rapport à l'une de ces espèces, le dauphin clymène, au regard des échouages qui perdurent au Ghana. Le comité s'est dit préoccupé par les menaces anthropogéniques qui pèsent sur le dauphin à bosse de l'Atlantique dans de nombreuses parties de son aire de distribution et a formulé une série de recommandations en termes de travaux à poursuivre dans la région. Il a également exprimé sa préoccupation au regard d'informations transmises par 12 pays d'Afrique de l'Ouest, qui suggèrent que des chasses directes non réglementées sont en cours.

En consultant les recommandations passées, le comité scientifique (1) a réitéré sa profonde préoccupation sur le sort du vaquita et ce, en dépit des mesures prises par le gouvernement mexicain, (2) a réitéré sa préoccupation par rapport à la population de marsouins communs de la Baltique, en danger critique d'extinction et a recommandé l'extension des réglementations de l'UE, (3) a attiré l'attention sur la vulnérabilité de la population ibérique de marsouins communs isolée, récemment identifiée, (4) s'est félicité des recherches poursuivies sur les Franciscains au Brésil, tout en notant que le taux de mortalité connexe actuellement estimé entre 3,3 et 6,2 % n'est probablement pas soutenable, (5) a exprimé sa profonde préoccupation sur le déclin rapide et inexplicable de dauphin de l'Irrawaddy du fleuve Mékong, en danger critique d'extinction, malgré les efforts louables du gouvernement cambodgien et de WWF-Cambodge et (6) a exprimé sa préoccupation sur les prises accessoires de petits cétacés dans le parc national de Machalilla, en Equateur. Le comité s'est félicité des nouvelles encourageantes reçues sur l'abondance des narvals dans les eaux canadiennes et groenlandaises.

Le comité a élaboré une procédure de financement de projets de conservation hautement prioritaires à partir du fonds de recherche sur les petits cétacés de la CBI et s'est félicité du financement proposé pour les Franciscains.

Partenariats de recherche non létale au niveau régional

Le comité scientifique a reçu des rapports sur l'état d'avancement du partenariat de recherche en océan austral (SORP), incluant : (1) la tenue d'un atelier en décembre 2009 pour développer le partenariat, (2) la première campagne de l'expédition baleinière en Antarctique, menée conjointement par l'Australie et la Nouvelle Zélande, (3) identification de 7 projets proposés conformes aux objectifs de SORP, qui bénéficierait d'une participation multirégionale à grande échelle.

Le comité a également discuté et entériné une procédure d'évaluation des demandes de financement du fonds de recherche IWC/SORP.

Autres activités

Les autres points traités par le comité scientifique concernaient notamment l'état d'avancement des travaux sur la définition des stocks (y compris les directives en matière de données génétiques et la comparaison des méthodes utilisées pour la structure des populations) ; le rapport du groupe de travail sur les tests ; et les propositions d'amélioration des méthodes de travail.

Plan de travail futur du comité scientifique

La Commission a adopté le rapport du comité scientifique, y compris son plan de travail pour 2010/11 tel qu'il figure aux pages 80-82 du document IWC/62/Rep 1.

17. COMITE DE CONSERVATION

Le comité de conservation a passé en revue les progrès réalisés dans les domaines énumérés ci-dessous, autres que celui des sanctuaires (cf. point 8), les plans de gestion et de conservation (cf. point 13) et l'observation des baleines (cf. point 14). Cette année, aucun progrès n'a été communiqué sur la question des baleines grises non comestibles ('puantes') prises par les chasseurs du Tchoukotka dans le cadre de la chasse aborigène de subsistance.

Collisions avec les navires

Le groupe de travail chargé des collisions a fait part de l'état d'avancement de ses travaux sur les aspects suivants : (1) la collaboration avec l'OMI ; (2) les législations nationales ou initiatives développées par l'Argentine, le Chili, la Nouvelle-Zélande, l'Espagne et les Etats-Unis ; (3) les préparations de l'atelier conjoint CBI - ACCOBAMS en septembre 2010 ; (4) la sensibilisation ; (5) l'adoption d'un plan d'action pour les baleines et les dauphins au titre du protocole d'entente de la CMS pour la conservation des cétacés et de leurs habitats dans la région des îles du Pacifique ; (6) une étude sur les collisions avec les navires dirigée par l'ASCOBANS ; et (7) la base de données sur les collisions de la CBI.

Plusieurs gouvernements contractants ont présenté les activités menées au niveau national et relatives aux collisions entre les cétacés et les navires.

Baleines franches australes au Chili et au Pérou

Le Chili a souligné le statut critique de la population de baleines franches australes du Chili, estimant qu'elle consistait en moins de 50 mâles matures et a indiqué l'importance qu'il accordait au développement d'un plan de gestion et de conservation.

Rapports nationaux sur la conservation des cétacés

Des rapports nationaux ont été volontairement remis au comité de conservation par l'Australie, les Etats-Unis, la Nouvelle-Zélande, le R-U, le Brésil, l'Argentine, le Chili et la France.

18. CAPTURES PAR LES PAYS NON MEMBRES

Aucune question n'a été soulevée à ce point de l'ordre du jour.

19. INFRACTIONS, SAISON 2009

Afin de dégager des plages horaires supplémentaires pour les discussions sur l'avenir de la CBI, les sujets habituellement traités par le sous-comité en charge des infractions ont été directement abordés en plénière.

La Commission a reçu : (1) les rapports sur les infractions présentés par le Danemark / Groenland, l'Islande, la république de Corée et les Etats-Unis pour 2009, y compris les sanctions imposées et le suivi des rapports antérieurs ; (2) une communication sur l'étendue de la surveillance des opérations baleinières ; (3) les informations communiquées comme requises ou demandées au titre du Chapitre VI du Règlement (ex. : date, durée, espèces, position, longueur, sexe, longueur et sexe des fœtus, le cas échéant, les méthodes de mise à mort et le nombre d'animaux harponnés et perdus) ; et (4) la présentation de lois et réglementations nationales.

Un résumé des captures des pays membres de la CBI, pour les saisons 2000 et 2009/2010, figure en annexe au présent rapport.

20. SESSION AVEC LES NGO

Huit organisations représentant globalement les différents points de vue sur la chasse à la baleine se sont exprimées en plénière. Les organisations choisies par leurs pairs étaient : WWF International, Concepsca, NOAA, Species Management Specialists (spécialistes de la gestion des espèces), la Coalition des Caraïbes orientales pour la sensibilisation à l'environnement (ECCEA), le Global Guardian Trust, la société Cousteau et Greenpeace Japon.

21. QUESTIONS ADMINISTRATIVES

Les points relatifs aux questions administratives et financières ont d'abord été examinés par le sous-comité budgétaire et le comité 'Finance et Administration (F&A).

Implications des discussions sur l'avenir de la CBI

Le comité Finance et Administration a examiné les implications administratives et financières des résultats éventuels des travaux liés à l'avenir de la Commission (cf. point 22).

Amendements aux règles de procédures et réglementations financières

La Commission a adopté un amendement à la règle de procédure J qui couvre les amendements au Règlement, les recommandations au titre de l'Article VI et les résolutions. L'objet de cet amendement était de permettre l'adoption de résolutions par consensus lors des réunions de la Commission.

Site Internet (www.iwcoffice.org)

Le Secrétariat a informé sur (1) l'état d'avancement de la traduction partielle du site Internet de la Commission, et (2) sur celui de la reconstruction du site. La restructuration et reconstruction du site sont actuellement en cours et celui-ci sera opérationnel fin 2010. Le nouveau site sera axé sur une base de donnée et un système de gestion multilingue du contenu. Ainsi, les informations seront accessibles plus rapidement aux utilisateurs, ce qui permettra le développement du site et l'accroissement de sa popularité.

Etude sur la neutralité carbone

Lors de la 60^{ème} CBI, la Commission a décidé de charger le Secrétariat d'entreprendre une étude sur la faisabilité et les coûts associés à la compensation des émissions de carbone découlant du fonctionnement du Secrétariat, et

pour que les réunions de la CBI deviennent carbone-neutre. Compte tenu de la pression liée aux travaux sur l'avenir de la CBI, le Secrétariat n'a pas été en mesure de finaliser l'étude, même si certaines mesures sont d'ores et déjà en œuvre.

Examen des règles et procédures de la Commission

La Commission a accepté une recommandation du comité F&A, qui consiste à charger le Secrétariat d'examiner les règles et procédures de la Commission, y compris ses règles et procédures financières, pour les comparer à celles d'autres organisations intergouvernementales et de présenter un rapport au comité lors de la 63^{ème} réunion annuelle.

22. FORMULE DE CALCUL DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES ET QUESTIONS CONNEXES

La mesure intérimaire adoptée pour calculer les contributions financières tient compte : (1) du statut de membre ; (2) des activités de chasse à la baleine ; (3) de la taille des délégations présentes lors des réunions annuelles de la Commission ; (4) de la capacité de payer d'un pays et (5) de la position des 'tous petits pays'.

Date d'échéance des contributions financières

Pour minimiser l'effet des conflits entre la date d'échéance des contributions financière du 28 février et certains cycles budgétaires nationaux, la Commission a adopté un amendement à la règle financière F.1, supprimant la pénalité de 10 % en cas de paiement tardif. Ceci étant, la suspension des droits de vote y associée est maintenue.

Procédure de prise en compte des fluctuations de change

Pour minimiser l'effet des fluctuations de change dans le paiement des contributions financières, la Commission a adopté une note de bas de page pour la règle financière F.2, à savoir, d'accorder temporairement aux gouvernements contractants qui se sont acquittés de leur contributions annuelles, y compris des intérêts échus, une marge par rapport au solde dû, dans les limites de 500 £.

Mesure intérimaire et évaluation pour Saint-Vincent-et-les-Grenadines

La Commission a accepté une proposition de modification de la mesure intérimaire de Saint-Vincent-et-les-Grenadines pour que le pays soit traité plus équitablement par rapport au nombre limité de captures effectuées dans le cadre de sa chasse aborigène de subsistance.

23. ETATS FINANCIERS, BUDGETS ET AUTRES QUESTIONS EXAMINÉES PAR LE SOUS-COMITÉ BUDGÉTAIRE

La Commission a entériné les états financiers provisoires pour 2009-2010 sous réserve de leur audit et a pris note de la déclaration de la Secrétaire sur le recouvrement des contributions financières.

La Commission a convenu d'un budget prévoyant des dotations pour les réunions annuelles en 2011 et 2012. Elle a également accepté de revoir le calendrier de passage à des réunions biennales lors de la réunion de 2011.

L'approbation par la Commission du budget comprend le budget consacré à la recherche et l'augmentation des cotisations de la presse de 60 £ à 65 par organisation en 2011. Les cotisations des gouvernements non membres et organisations gouvernementales passeront de 505 £ à 520 £ pour le premier observateur et de 253 £ à 260£ pour chaque observateur supplémentaire.

Le bail des locaux du Secrétariat à Cambridge, R-U, a été renégocié pour une période de 10 ans.

Martin Krebs (Suisse) a été élu vice-président du sous-comité budgétaire pour une période de 1 (un) an en remplacement de Thomas Schmidt (Allemagne).

Financement des travaux sur la conservation

La Commission a adopté la recommandation du comité F&A de former un petit groupe de travail par correspondance qui planchera sur la manière d'intégrer le financement de la conservation dans le budget général.

24. ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ FINANCE ET ADMINISTRATION

La Commission a entériné et adopté le rapport ainsi que le rapport supplémentaire du comité Finance et Administration.

25. DATE ET LIEU DES RÉUNIONS ANNUELLE ET INTERSESSIONNELLE

Aucune proposition d'accueillir la prochaine réunion de la Commission (IWC/63) n'a été reçue. Par conséquent, le Président a fixé la date butoir du 1 septembre 2010 pour recevoir des offres de gouvernements contractants pour héberger la prochaine réunion. Au-delà de ce délai, le Secrétariat prendra les dispositions qui s'imposent pour organiser la réunion du comité scientifique, de la Commission et de ses sous-groupes en 2011. Le président a également indiqué que la date et durée de la prochaine réunion seront annoncées dès que le Secrétariat aura trouvé un lieu adéquat de réunion.

26. COMITE CONSULTATIF

Le Commissaire de Guinée a été élu au sein du comité consultatif pour une période de deux ans, en remplacement du commissaire de Côte d'Ivoire. Le commissaire du Portugal n'a pas pu terminer son mandat au sein du comité et a été remplacé par le commissaire de Belgique pour le restant de son mandat (un an).

Le comité consultatif est, par conséquent, composé du président (Chili), du vice-président (Antigua-et-Barbuda), du président du comité F&A (Australie), du commissaire de Guinée et du commissaire de Belgique.

27. RÉSUMÉ DES DÉCISIONS ET ACTIONS REQUISES

Le président de la Commission a renvoyé aux rapports quotidiens fournis par le Secrétariat et publiés sur le site Internet de la CBI (www.iwcoffice.org). Aucune autre question n'a été soulevée au titre de ce point.

28. QUESTIONS DIVERSES

Lors de la clôture de la réunion, les membres de la Commission se sont levés pour applaudir longuement la Secrétaire sortante, Dr Nicky Grandy. Les commissaires ont unanimement prisé son énergie sans faille, son efficacité, sa chaleur, sa sagesse et sa bonne humeur tout au long des dix années au cours desquelles elle a dirigé le Secrétariat. Nicky Grandy a répondu en faisant état du nombre croissant du nombre de membres au sein de la Commission et l'amélioration sensible de l'atmosphère de travail durant son mandat. Elle manquera à tous et servira d'exemple, à tous les égards, au Secrétaire entrant, Dr Simon Brockington.

Annexe

Captures par les pays membres de la CBI au cours des saisons 2009 et 2009/2010

	Rorqual commun	Baleine à bosse	Baleine boréale	Baleine de Bryde	Petit rorqual	Cachalot	Baleine boréale	Baleine grise	Opération
Atlantique nord									
Danemark									
(Groenland occidental)	10 ¹	-	-	-	164 ²	-	3	-	Chasse aborigène de subsistance
(Groenland oriental)	-	-	-	-	4	-	-	-	Chasse aborigène de subsistance
Islande	125 ³	-	-	-	81 ⁴	-	-	-	Chasse au titre d'une réserve
Norvège	-	-	-	-	484 ⁵	-	-	-	Chasse au titre d'une objection
St. Vincent & les Grenadines	-	1	-	-	-	-	-	-	Chasse aborigène de subsistance
Pacifique nord									
Japon	-	-	101 ⁶	50	165 ⁷	1	-	-	Permis spécial
Corée	-	-	-	-	16 ⁸	-	-	-	
Fédération de Russie	-	-	-	-	-	-	-	116 ⁹	Chasse aborigène de subsistance
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	38 ¹⁰	-	Chasse aborigène de subsistance
Antarctique									
Japon	1	-	-	-	507 ⁶	-	-	-	Permis spécial

¹ Y compris 2 individus harponnés et perdus et 1 communiqué comme étant une infraction.

² Y compris 11 individus harponnés et perdus et 1 communiqué comme étant une infraction en omettant une prise accessoire.

³ Y compris 2 individus communiqués comme étant des infractions.

⁴ Y compris 3 individus harponnés et perdus et 1 communiquée comme étant une infraction.

⁵ A l'exclusion d'un individu qui a été piégé et qui est mort dans une cage à saumon dans une ferme piscicole.

⁶ Y compris 1 baleine harponnée et perdue.

⁷ Y compris 3 individus harponnés et perdus.

⁸ La république de Corée a communiqué la prise de 16 petits rorquals comme infractions.

⁹ Y compris 1 baleine harponnée et perdue et 6 baleines 'puantes'.

¹⁰ Y compris 7 baleines harponnées et perdues et 2 communiquées comme infractions.